

ACTUALITE SYNDICALE

Deux ans de campagne orchestrée contre l'homéopathie : et maintenant ?

Comme on pouvait le craindre, l'année 2019 a ressemblé en tous points à la précédente, avec une vague d'attaques orchestrée contre notre thérapeutique pour la faire sortir de la pratique médicale et de l'offre de soins. Pour s'en tenir aux simples faits, la rétrospective des attaques subies depuis deux ans rend malheureusement très « lisible » cette campagne :

- 19 mars 2018 : la tribune signée par 124 médecins et autres professionnels de santé, dans *le Figaro*, demande « au Conseil de l'Ordre des Médecins et aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour [...] ne plus autoriser à faire état de leur titre les médecins ou professionnels de santé qui continuent à promouvoir [l'homéopathie comme les autres médecines qualifiées d'alternatives]. »
- 13 avril : Le SNMHF dépose plainte auprès du Conseil national de l'ordre des médecins en demandant une sanction disciplinaire. Celui-ci renvoie vers les ordres départementaux.
- 17 juin : Agnès Buzyn saisit la HAS (Haute Autorité de Santé) pour obtenir un avis sur l'opportunité du maintien du remboursement de l'homéopathie.
- 19 juin : Dr Bouet, président du CNOM : « l'homéopathie ne doit pas être délivrée en première intention ».
- 2 septembre : La Faculté de Médecine de Lille décide de suspendre le cours d'homéopathie. D'autres la suivent.
- 4 décembre : 130 membres des académies de sciences, de médecine et de pharmacie, signent dans *L'Express* une tribune appelant au déremboursement de l'homéopathie.
- 10 janvier 2019 : Pour le président du CNGE (collège national des généralistes enseignants), « il est temps de dérembourser les médicaments homéopathiques. Il est temps que l'homéopathie sorte du champ universitaire ».
- 15 janvier : Émission *Enquête de Santé* sur France 5 : « Homéopathie, bientôt la fin ? »
- 26 juin : la Haute autorité de Santé donne un avis défavorable au maintien de la prise en charge des médicaments homéopathiques par l'assurance maladie.
- 9 juillet : la ministre annonce sa décision de dérembourser les médicaments homéopathiques.
- 31 août : les décrets parus au JO stipulent que les médicaments homéopathiques restent remboursés à 30 % jusqu'à la fin de cette année, puis à 15 % en 2020, avant d'être déremboursés.
- 3 octobre : l'ordre des médecins met fin aux conditions dérogatoires du droit au titre vis-à-vis de l'homéopathie. Concrètement, les nouveaux médecins ne pourront plus faire la mention d'homéopathe sur leur plaque et leurs ordonnances.

Vos patients sont ulcérés ? Dites-leur que la mobilisation reste intacte

Dans nos cabinets, les patients sont souvent ulcérés par la décision de dérembourser l'homéopathie. Dites-leur que la mobilisation reste entière et invitez-les à la rejoindre ! En écrivant aux autorités de notre pays, en premier lieu au président de la République, à la ministre, aux députés... Ces derniers sont très partagés, comme l'a montré le colloque du 28 novembre à l'Assemblée (lire encadré). D'ailleurs le 12 novembre dernier, ce sont 23000 courriers de la campagne "Homéoendanger" qui ont été livrés dans les locaux du ministère de la santé en présence des Drs Dominique Jeulin et Charles Bentz (Vice-présidente et Président du SNMHF) et de M. Siccardi, Président de l'Association AHP France.

Aucune situation n'est irréversible. Aujourd'hui, les autorités ont fait un choix qui reste une aberration et une injustice aux yeux de millions de Français. En 2019, on l'a vu, l'Allemagne a fait un choix tout différent en maintenant le remboursement.

Le site <https://www.monhomeomonchoix.fr/> regorge d'initiatives et de témoignages qui nous montrent que non seulement la mobilisation reste forte, mais surtout que nous sommes tous invités à nous lever pour agir. « Santé Vous Libre », comme le revendique cette mobilisation, attend que chacun de nous en soit acteur.

Sur le plan médical, les combats les plus importants concernent maintenant la place des DIU au sein des universités et la liberté de faire valoir notre compétence en homéopathie : le SNMHF a besoin de tous les médecins homéopathes pour peser sur des universitaires et des dirigeants ordinaires qui – à l'exception de voix fortes et courageuses – voudraient bien tordre le cou à une thérapeutique qui les dérange.

Quand le Pr Montagnier s'exprime à Assemblée Nationale

A la suite d'une tribune co-signée par des députés, et parue le 20 juillet dans le *Journal du Dimanche* (« Tribune : 45 députés s'opposent au déremboursement de l'homéopathie »), des députés ont invité les porte-paroles du mouvement #MonHomeoMonChoix à leur présenter l'homéopathie lors d'un colloque à l'Assemblée nationale. Celui-ci s'est tenu le 28 novembre sous la présidence des députés Yves Daniel et Paul Molac.

Les Drs Helene Renoux, Présidente de la Société Savante d'Homéopathie et du Comité Européen d'Homéopathie, Bernard Poitevin, médecin homéopathe, conseiller scientifique de la Société Savante d'Homéopathie, Charles Bentz, président du Syndicat national des médecins homéopathes français et M. Joel Siccardi, président d'AHP France (Association Homéo Patients France) ont rappelé nos combats. Une table ronde a réuni Albert Claude Quemoun, pharmacien, Jacqueline Peker, vétérinaire, Florine Boukobza, dentiste, le Dr Pierre Popowski, pédiatre, et Sandrine Haas, sage-femme. Mais pour la première fois dans un tel cadre, le Pr Luc Montagnier, biologiste et virologue, prix Nobel de physiologie et médecine.

- A voir : un film documentaire de 28 min - *La Science de l'Homéopathie* – vient d'être mis en ligne sur la chaîne de streaming Youtube.



Les 9^e assises du médecin homéopathe
Jeudi 26 Mars 2020 à Malakoff

Nous vous invitons à participer en nombre à nos prochaines Assises du Médecin Homéopathe, à Malakoff (AFML, 40 rue Gabriel Crié) le jeudi 26 mars 2020.

Programme :

- 8h30 : Accueil des participants
- 9h00 : Contre-attaque pour l'avenir de l'homéopathie – Dr Charles Bentz
- 9h20 : Regard critique sur l'évaluation de la HAS (Haute Autorité de Santé) – Dr Bernard Poitevin
- 10h15 : Pause et visite des stands
- 10h45 : Perspective d'une nouvelle forme d'évaluation – Dr Philippe Denormandie* et Dr Ibtissem Ben Didry* (anthropologue) et/ou M. Emmanuel Jaffelin* (Philosophe)
- 12h30 : Le mot de la MTRL – M. Jean-Luc Lazarus
- 14h15 : Avenir de l'homéopathie : Droit au titre - Pr Robert Nicodème* / Enseignement : comment intégrer l'enseignement de l'homéopathie dans un DIU de médecine dite intégrative au sein des facultés – Dr Antoine Demonceaux* et Pr Jean Sibilis* / Médecines intégratives Une médecine, des thérapeutiques : un exemple de l'utilité de la thérapeutique homéo « les soins de support » – Dr Alain Toledano
- 17h00 : Assemblée Générale du SNMHF

** Participants à confirmer*

ADHEREZ AU SNMHF !

Le Syndicat national des médecins homéopathes français rassemble les médecins libéraux qui considèrent que l'homéopathie apporte une réponse thérapeutique à la plupart des pathologies, en alternative ou en complémentarité des autres techniques médicales, auxquelles elle ne s'oppose pas. Il a pour objet la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Il milite pour une médecine libérale humaniste et considère que les médecins homéopathes ont toute leur place dans le système de santé dont nos concitoyens ont besoin. Nous avons besoin de vous pour continuer notre action !
Rejoignez-nous : www.snmhf.net